

Taxes municipales

Premier versement et ouverture du comptoir des taxes

Le 13 janvier 2026 – En ce début d'année, la Ville de Trois-Rivières rappelle que la date limite pour le premier versement de taxes est le vendredi 6 février 2026.

Quatre versements pour plus de flexibilité

Nouveauté pour les contribuables de Trois-Rivières en 2026 : la possibilité de payer leur compte de taxes municipales en quatre versements plutôt que deux. Cette nouvelle mesure a été entérinée officiellement lors de l'adoption du budget annuel en décembre dernier.

« Nous avons entendu les citoyennes et citoyens qui souhaitent davantage de souplesse pour le paiement de leurs taxes. En adoptant les quatre versements, le conseil municipal offre cette solution concrète. Il s'agit d'un service qui doit être offert à la population trifluvienne. » mentionne M. Jean-François Aubin, maire de Trois-Rivières

Les échéances suivantes ont été établies pour les différents versements :

- 1^{er} versement : vendredi 6 février 2026;
- 2^e versement : mardi 5 mai 2026;
- 3^e versement : mardi 7 juillet 2026;
- 4^e versement : mardi 8 septembre 2026.

Seule exception, les comptes de taxes inférieurs à 300 \$ sont toutefois payables en un versement unique dans les 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales.

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net

Plusieurs options de paiement

Plusieurs options s'offrent aux citoyennes et citoyens pour s'acquitter de leurs versements :

- En ligne ou en personne par l'entremise de votre institution financière;
- En utilisant la boîte de dépôt située à l'entrée principale de l'hôtel de ville;
- En personne au comptoir des taxes de l'hôtel de ville, du 14 janvier au 10 février inclusivement :
 - o Du lundi au vendredi;
 - o De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30;
 - o Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté;
- Par la poste, à l'aide de l'enveloppe-réponse.

Selon votre option de paiement, il est important de vérifier le délai de traitement. Le paiement doit être reçu avant la date d'échéance, sans quoi les intérêts s'appliqueront. Au-delà de la date limite du 6 février 2026, les taxes non acquittées porteront intérêt au taux de 14 % l'an, et ce, sans préavis.

Chaque année, la Ville de Trois-Rivières traite près de 50 000 comptes de taxes. Toutes catégories confondues, les taxes municipales représentent 71,5 % des revenus annuels de la municipalité.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique

Ville de Trois-Rivières

Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net